



L'Urssaf...

... assure la collecte des cotisations et contributions sociales

auprès de 12,2 millions d'entreprises et d'employeurs puis leur redistribution aux organismes partenaires.

Cette mission fondamentale permet

le bon versement des prestations sociales à des millions de Français et le financement de la protection sociale de manière plus globale.

Les contrôles de l'Urssaf permettent

ainsi de garantir l'équité entre toutes les entreprises et de sécuriser les droits sociaux de chaque salarié.

Urssaf CN - Réf. : Nat6751-Plaquette-Campagne-Inspecteurs - Juin 2025

 **Urssaf**

Au service de notre protection sociale



**Devenez
inspecteur.rice,
Urssaf**

**Plus d'informations
sur urssaf.org**

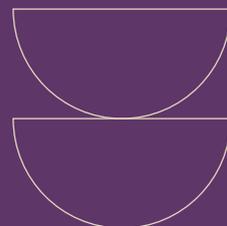
Vous recherchez ...

Un métier qui allie l'investigation et l'expertise,

et requiert des **qualités relationnelles** et le **goût des chiffres**.

Un métier au contenu varié,

exercé de manière **autonome**, dans une logique **d'accompagnement et de conseil aux entreprises**, portant les valeurs de **solidarité**, **d'exemplarité** et **d'équité** du réseau.



Votre profil

Pour les candidats externes :

Tout profil

- **Bac+3** toutes filières confondues ;
- Aucune condition d'expérience professionnelle requise.

Profils expérimentés

- **Bac avec 5 années d'expérience professionnelle** dans les domaines de la comptabilité, l'enquête, l'investigation, l'analyse de données, et/ou ayant une bonne connaissance de la procédure pénale.

Pour les candidats internes (Urssaf ou Sécurité sociale) :

- **3 ans d'expérience professionnelle** minimum sur le poste actuel (à compter de la date d'embauche) ;

Pour les candidats internes occupant un poste de contrôleur et s'inscrivant dans le cadre d'une passerelle vers un poste d'inspecteur :

- **avis managérial objectivé et favorable sur la validation des acquis de l'expérience** du candidat, l'autorisant à poursuivre le processus de recrutement.

Devenir inspecteur·rice, c'est :

Être pleinement investi dans la lutte contre la fraude au prélèvement

social. Leur travail contribue à garantir aux salariés le respect de leurs droits sociaux et à assurer aux employeurs une saine concurrence.

Les inspecteurs travaillent avec des interlocuteurs multiples :

impôts, police, douane, inspection du travail, partenaires institutionnels (Assurance maladie, Allocations familiales)...

Deux spécialités :

Le contrôle comptable d'assiette

Les inspecteurs chargés du contrôle comptable d'assiette **conseillent et accompagnent les entreprises**.

Lors de contrôles en entreprise, **ils vérifient l'exactitude des déclarations** prévues par la législation relative au financement des régimes de Sécurité sociale et d'assurance chômage.

La lutte contre le travail dissimulé

Les inspecteurs en charge de la lutte contre le travail dissimulé **réalisent des contrôles inopinés en entreprise**. À cette occasion, **ils vérifient l'exactitude des déclarations des employeurs**. S'ils constatent le recours au travail dissimulé, ils évaluent le préjudice pour la Sécurité sociale et instruisent une procédure pénale suite à la verbalisation de l'infraction caractérisée.

La formation

Après avoir passé des épreuves de sélection, l'Urssaf vous proposera une **formation rémunérée d'une durée maximum de 12 mois à l'issue de laquelle vous deviendrez inspecteur**.

Cette formation se déroule en alternance et est valorisée par la délivrance d'un CQP équivalent à un niveau Bac+5.

Postulez sur urssaf.org
du 1^{er} au 30
septembre 2025

Entrée en formation :
janvier 2026